

LA COOPÉRATION

Pour l'Administration et la Rédaction, s'adresser au
Secrétaire-Gérant délégué : 16, rue Faidherbe, Paris

Organe des idées Coopératives

Publicité et abonnements :
M. PRAT-NAU, 25, passage de la Forge-Royale, PARIS

LA TROLE

Chaque journal faubourien qui paraît éprouve le besoin de parler de la trôle. On ne doit pas être surpris de cela, étant donnée l'importance de la question. A notre tour nous en dirons quelques mots. Cependant, nous ne ferons pas une étude approfondie de la trôle; le cadre du modeste journal dans lequel nous sommes heureux d'exprimer nos idées ne nous ne le permet d'ailleurs pas.

Nous nous contenterons d'exposer le mal dans toute sa brutalité.

Qu'est-ce que la trôle ?

Tout le monde le sait.

Trôle vient de *trôler*, une expression qui signifie : aller lentement, mais sans cesse, et baguenauder.

On donne à « Trôle » une acception plus large ; on appelle aujourd'hui trôler non plus seulement aller lentement, de boutique en boutique, offrir son meuble aux marchands, mais s'installer avenue Ledru-Rollin.

Tous les samedis, l'avenue Ledru-Rollin offre un aspect pittoresque ; voitures à bras et carrioles se rangent suivant l'ordre que les enfants des écoles observent à la promenade : les petits meubles ouvrant le cortège sur le faubourg, où sont rassemblés les tables à ouvrages, les guéridons, les supports, imitation de Chine, les tabourets de piano.

Le marché n'est guère animé. Le vrai public y est clairsemé. On y voit, çà et là, quelques couples désireux de monter économiquement leurs ménages, mais les habitués sont surtout des gens de la partie, des marchands de meubles, des israélites qui font la fausse brocante, qui vendent le neuf au rabais ; des patrons du faubourg Antoine qui trouvent moins onéreux d'acheter leurs marchandises à la trôle qu'à l'atelier. Ce sont d'habiles et peu scrupuleux diplomates qui savent saisir l'occasion : Il y en a de bonnes les jours de pluie, de neige, ou à la veille des termes. Le petit fabricant trôleur, dans ces circonstances est tenu de vendre, coûte que coûte, pour réaliser, et il cède, à vil prix, à la dernière heure, un meuble dont il attend l'argent. C'est ce que ce commerce a de douloureux ; mais la vie en bien d'autres circonstances met à l'homme qui lutte le couteau sur la gorge.

Le meuble conditionné pour la trôle est un meuble vulgaire, banal ; un modèle qui ne sort pas du commun. Le tour de main révèle cependant parfois un ouvrier habile ; mais ce qui constitue la qualité réelle d'un meuble : la solidité, fait absolument défaut à ces pièces faites hâtivement avec des bois trop verts, qui craquent à la chaleur, se fendillent et se décollent.

C'est en se basant sur la médiocre qualité de ces ouvrages que les fabricants de meubles s'appuient pour se plaindre de la concurrence que leur font les meubles vendus par les trôleurs. Ils disent « qu'ils sont de nature à déprécier le travail parisien. »

En ces conflits d'intérêts, il est difficile, si l'on ne veut pas faire une étude approfondie de la trôle au point de vue économique, de démêler la place exacte de la justice. Le commerce en boutique qui paie patente se dit lésé par ce commerce en plein vent, libéré de tous frais.

L'existence du marché de l'avenue Ledru-Rollin affole les boutiquiers ébénistes. Ils s'imaginent que c'est pour eux la ruine. Ces braves commerçants oublient les phénomènes singuliers des lois de la concurrence, qui font que se multiplient les besoins à mesure que se multiplient les moyens de les satisfaire.

Ces braves commerçants voudraient se forger les entraves. brisées en 89, des antiques commerçants.

Il ya, à peu près, 11.000 ouvriers qui travaillent pour la trôle, à Charonne, à Montreuil, à Bagnolet. C'est énorme et le nombre s'accroît tous les jours. Ces faits révèlent une situation économique vicieuse, dont il faut attendre la réforme du temps. La trôle a d'énormes inconvénients. Elle déprécie en réalité l'article parisien, elle étrangle dans un cruel marchandage l'ouvrier besogneux que tente une prompt réalisation à la veille d'une échéance. En revanche, elle occupe des bras ; elle offre un débouché à un travail librement fait ; elle ouvre un marché économique pour cette clientèle de petits gens de Paris qui veulent être tout de suite, et à peu de frais, coquettement logés.

En somme, la trôle dénote un malaise dans l'industrie du meuble.

EDOUARD DUCÉY.

Sociétés Commerciales

La loi reconnaît quatre espèces de sociétés commerciales :

La société en nom collectif ;

La société en commandite ;

La société anonyme ;

La société à capital variable (coopérative).

Société en noms collectifs. — Elle témoigne : de la nécessité imposée au travailleur de s'unir au moins à un autre travailleur, afin d'obtenir un résultat fructueux ; de la tendance collective au groupement des travailleurs, soit, fédéralement, à l'universalité ; de la possibilité, alors, d'avoir un capital suffisant pour produire ; de la coopération inévitable du Capital et du Travail ; de l'égalité des travailleurs devant le résultat de la force collective ou bénéfice (sans préoccupation de l'apport ou capital) ; de la solidarité qui doit exister entre tous les travailleurs.

Et si cela n'est pas écrit en toutes lettres dans la loi, vous devez, citoyen, l'y chercher, car en principe çà y est, vous avez à vous habituer à disséquer le vieux monde afin d'y découvrir le nouveau, son composé et son sublimé ; afin de devenir réellement coopérateurs, dignes de conquérir le Droit au capital, et de remplacer la démocratie.

Voici l'esprit de la loi et des faits :

Deux ou un plus grand nombre de personnes peuvent former une Société en nom collectif.

L'apport ou capital peut être égal ou inégal entre les associés, jusqu'à être nul pour un ou plusieurs ; quoique représenté, en somme, par une valeur de fonds, d'invention, de clientèle, etc.

« Le bénéfice se partage également. » Solidaires pour le bénéfice les associés le sont pour les pertes ; seulement cette solidarité s'étend au delà de celle accordée au bénéfice, car elle enfreint l'égalité, atteignant la totalité pour un seul en cas d'insuffisance d'un ou plusieurs associés. Davantage : elle va même plus loin que l'engagement de la somme promise par chaque associé, jusqu'à couvrir celui de tous les autres, et plus, si les dettes le dépassent. Cela au péril de tout ce que chacun possède personnellement, de ce qu'un seul reste à posséder, de la famille que les créanciers peuvent ruiner.

Tous les associés travaillent et perçoivent un intérêt de X... pour cent de leur apport.

Cherchons plus avant l'esprit de la loi et des faits, ces données constatées. Les personnes sont responsables sitôt

qu'elles appliquent leurs noms à une entreprise quelconque. Le nombre d'associés n'est pas limité ou ne l'est que par la solidarité tendant, lors de perte, à surcharger à l'impossible un petit nombre d'associés, en cas d'insuffisance des autres. L'apport, égal ou inégal, témoigne que si le capital est indispensable dans une certaine proportion, il ne doit pas commander en maître, être le principal, puisqu'ici le travail domine, devant être égal en chaque associé, se partageant le bénéfice également, alors même qu'accidentellement un des associés ne peut coopérer.

Mais ceci s'affirme bien davantage si le capital est fictif, comme une valeur de fonds, une clientèle, ou le travail seul donne la valeur qui cesse avec lui.

La solidarité dans les bénéfices implique égalité. Un seul, payant pour tous, veut dire un seul payant à tous et, lorsqu'il revient à tous une part égale, payant à tous une part égale à la sienne sur les bénéfices.

Conséquemment, si le bénéfice égal ne représente que la coopération égale au travail ; si le capital peut être nul ou fictif pour un ou plusieurs associés ; pourquoi le travailleur sans capital, l'ouvrier, l'employé, le salarié, n'ont-ils pas droit à la participation aux bénéfices, ayant devoir de coopération au travail.

La solidarité dans les pertes est inévitable, surtout lors d'une entreprise en noms collectifs où le contrôle public fait défaut ; où l'initiative privée n'est pondérée par aucune surveillance, et n'offre pas les garanties nécessaires de virtualité, de vitalité et de certitude, aux intéressés — créanciers. Mais elle dépasse le but, lorsqu'elle oblige au delà de l'apport convenu pour chaque associé.

C'est pourquoi la solidarité ou responsabilité de dettes sociales, ne devraient s'étendre que jusqu'à concurrence de l'apport non versé des associés, et jamais jusqu'au montant des dettes de la société.

Simon, ce dont n'étaient pas convenues les parties intéressées, l'existence des familles est en jeu et en péril, sans qu'aucune proportion de ruine et de misère puisse être calculée ; cela par les poursuites exercées au nom des créanciers. Or, la famille doit être sacrée, messieurs les capitalistes, inviolable, invulnérable.

N. B. Tous les associés travaillant, dans ce genre de société, ils reconnaissent implicitement que le capital n'est pas, de lui-même, productif, et que c'est par suite d'une erreur économique, qu'il lui est accordé un intérêt, qui ne peut être qu'un remboursement ; donnant ainsi aux travailleurs : Droit au capital.

(A suivre) A. BEAUCHEVY.

La sécurité des familles

Société philanthropique

Paris, 33, rue Saint-Merri, 33.

DIPLOME D'HONNEUR : Perpignan, 1890. MÉDAILLES D'ARGENT : Philippeville, 1890 et Lille 1892.

Cette société a pour but d'accorder une pension à ceux de ses membres qui, après deux ans de présence dans la Société, seront atteints d'une infirmité, les mettant dans l'impossibilité de se livrer à leur travail professionnel.

Pour tous renseignements s'adresser au siège social.

Les Bénéfices

En effet il paraît utile de rappeler à propos des salaires (par lesquels tous les bénéfices et machines sont réservés au capital), et de la location des bêtises (par laquelle tous les bénéfices sont ôtés au locataire et décuplés pour les propriétaires) que ce sont là des contrats léonins, dolosifs, aux termes de l'article 1855 du Code civil. Si celui-ci n'est pas strictement applicable en l'espèce, parce que les hommes de loi diront que le contrat de louage n'est pas un contrat de société, nous dirons, nous, qu'il s'en faut de peu et que ce qui a été fait pour le second peut et doit l'être pour le premier. Dès lors les baux et les contrats de salaires seront nuls désormais, s'il n'y a pas participation aux bénéfices comme le porte, pour les sociétés (de 1867), le nouveau projet de la Chambre et du Sénat.

Nous croyons donc pouvoir reproduire les articles du Code qui appellent une modification tant au point de vue des baux, que du crédit onéreux, en faisant remarquer que la suppression des art. 1709 et 1915 ou leur transformation aurait des conséquences incalculables, inverses de celles qu'a prises leur extension.

Voici ces articles :
1855. C. La convention qui donnerait à l'un des associés la totalité des bénéfices est nulle. (C. C. 1433, 1811, 1819, 1828 1833.)

Il en est de même de la stipulation qui affranchirait de toute contribution aux pertes les sommes ou effets mis dans le fonds de la société par un ou plusieurs associés. (Ce qui est contraire à l'équité, blesse l'essence du contrat de société, et est léonin.)

1804. Le bail à cheptel simple est un contrat par lequel on donne à un autre des bestiaux à garder, nourrir et soigner, à condition que le preneur profitera de la moitié du croît et qu'il supportera la moitié de la perte. (C. 1800, 1801, 1807, 1853.)

1811. On ne peut stipuler que le preneur supportera la perte totale du cheptel par cas fortuit.

Ou que dans la perte, une part sera plus grande que le profit.

Ou que le bailleur prélèvera à la fin du bail plus que le cheptel qu'il a fourni.

Toute convention semblable est nulle.

1815. S'il n'y a pas de temps fixé pour la durée, il est censé fait pour trois ans.

1815. Dans le cheptel à moitié chacun fournit la moitié des bestiaux.

1821. Dans le cheptel de fer, donné au fermier à charge de laisser des bestiaux d'une valeur égale, le fumier n'est pas dans les profits personnels des preneurs ; il appartient à la métairie.

1709. Le louage des choses oblige une des parties à faire jouir l'autre pendant un certain temps et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige à payer.

1710. Le louage d'ouvrage est un contrat par lequel une partie s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles.

1780. On ne peut engager ses services qu'à temps et pour une entreprise déterminée.

1781. Le maître est cru sur son affirmation (pour la quotité des gages, le salaire de l'an, les à-comptes).

1874. Le prêt à usage (ou commodat) des choses dont on peut user sans les détruire, pour s'en servir et les rendre après s'en être servi (1871), est essentiellement gratuit.

Le prêt de consommation est celui des choses qui se consomment par l'usage, à charge d'en rendre autant et de même espèce et qualité.

1905. Il est permis de stipuler des intérêts pour simple prêt, soit d'ar-

gent, soit de denrées ou autres choses mobilières. (C. 5251, S. 1135, 1135, 1155, 1906.)

1907. L'intérêt conventionnel peut excéder celui de la loi, toutes les fois que la loi ne le prohibe pas.

Loi du 3 septembre 1807. L'intérêt conventionnel ne peut excéder, en matière civile, 5 0/0 et, en matière de commerce, 6 0/0, le tout sans retenue.

Lorsqu'il sera prouvé que le prêt conventionnel a été fait à un taux excédent, le prêteur sera condamné, par le tribunal saisi de la contestation, à restituer cet excédent, s'il l'a reçu, ou à souffrir la réduction sur le principal de la créance... ou condamné, pour se livrer habituellement à l'usure, à une amende qui ne pourra excéder la moitié des capitaux qu'il aura prêtés à usure (et emprisonnement de 2 ans au plus).

1909. On peut stipuler un intérêt moyennant un capital que le prêteur s'interdit d'exiger ; dans ce cas, le prêt prend le nom de constitution de rente.

1910. Cette rente est constituée en perpétuel ou en viager.

1911. La rente constituée en perpétuel est essentiellement rachetable (530).

On peut convenir que le rachat ne sera pas fait avant un délai qui ne peut excéder 10 ans et sans avoir averti le créancier au terme d'avance déterminé.

1912. Le débiteur d'une rente en perpétuel peut être contraint au rachat :

1° S'il cesse de remplir ses obligations pendant deux années ;

2° Ou les sûretés promises par le contrat.

1913. Le capital de la rente en perpétuel devient aussi exigible en cas de faillite ou de déconfiture du débiteur.

1908. La rente viagère par donation à titre onéreux entre vifs est prohibée verbalement.

Nous montrerons les simples mais très importantes modifications que comportent ces articles. Leurs conséquences seraient incalculables.

G. F.

LA SCIENCE

La science sociale peut être exprimée par la langue des sciences exactes ; elle peut dans ses phénomènes et dans ses lois être représentée par les signes mathématiques et les figures géométriques qui manifestent l'évidence d'une part, l'équilibre de l'autre.

Un fait social a le caractère de l'évidence quand, avec ou sans démonstration, il ne peut être nié qu'on n'aboutisse à l'absurde. Il serait absurde de nier que la partie est plus petite que le tout, ou que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles ; il serait absurde de nier l'équivalence des figures géométriques ; il le serait non moins de nier les tendances évolutives vers l'équivalence dans les faits sociaux, humains, c'est-à-dire vers l'uniformisation ou la ressemblance.

Uniformiser c'est résoudre en égalités les différents problèmes que présentent les inégalités à termes connus ou inconnus. Le socialisme est la mise en équation des problèmes sociaux où une ou plusieurs inconnues (réformes ou créations à venir), sont cherchées, déterminées, précisées, prouvées.

La science n'est donc pas seulement un ensemble de connaissances ; c'est un ensemble d'évidences et de preuves, composées de faits vécus par des faits généraux nécessaires ou vrais, qui tous sont conformes au principe général de l'équilibre. Toute rupture d'équilibre est d'évidence facile à montrer. Tout équilibre instable évolue vers l'équilibre stable. Les règles de la méca-

rique statique et dynamique s'appliquent à la mécanique sociale. L'équilibre et l'égalité sont les deux conditions générales de l'existence matérielle et de l'existence sociale. L'uniformité est la condition de l'égalité, et l'équivalence permet d'uniformiser ce qui est informe ou inégal. C'est à cette uniformisation et à cette équivalence que tendent les recherches sociales.

Il s'agit donc de mettre en évidence, ou de rendre évidentes, les inégalités et les déséquilibres sociaux et d'expérimenter les moyens proposés pour uniformiser, équivaloir ou égaliser les conditions humaines.

La statistique graphique montre ces évidences et rend possible l'assentiment de tous ou le consensus.

Economie politique

I

L'économie politique est d'origine française. Avant qu'elle eût été constituée, des travaux partiels plus ou moins importants avaient déjà paru, mais à notre nation revient l'honneur d'avoir, la première, formulé, au point de vue de l'amélioration de la condition humaine, un corps de doctrine dont les vérités, bien que mêlées à des erreurs, ont servi de base à cette nouvelle branche des connaissances humaines. Cet honneur, nous le devons à des circonstances douloureuses. La monarchie absolue avait épuisé, dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, les ressources du pays par ses guerres interminables, les folles dépenses de la cour, l'inique répartition des impôts, d'autant plus écrasants que la noblesse et le clergé en étaient affranchis, par l'aggravation des douanes intérieures et extérieures, enfin par la proscription des huguenots qui représentaient une partie considérable de l'industrie et des forces productives de la nation. A ce moment, le despotisme ayant, suivant la belle expression de Montesquieu, l'arbre pour en cueillir le fruit, paraissent les précurseurs de l'économie politique qu'on a appelés économistes financiers, et qui, organes des souffrances populaires, viennent en indiquer le remède.

Le premier en date est Boisguillebert, lieutenant-général au bailliage de Rouen, qui, dans son ouvrage intitulé : « le détail de la France sous le règne présent », s'exprime en ces termes, page 24 et 25 :

« Pour trouver les causes de la ruine de la France, il ne faut que découvrir celle de la ruine de la consommation. Il y en a deux essentielles, qui, bien loin d'être l'effet de quelque intérêt public, ne sont, au contraire, produites que par quelques intérêts particuliers, sans presque aucune perte de leur part. »

« La consommation a cessé, parce qu'elle est devenue absolument défendue et impossible. Le premier, par l'incertitude de la taille, qui est entièrement arbitraire. Enfin, la consommation est devenue impossible par les aides et les douanes sur les sorties et passages du Royaume, qui ont mis toutes les denrées à un point, que non-seulement elles ne se transportent pas au dehors au quart de ce qu'elles faisaient autrefois, mais même elles périssent dans les lieux où elles croissent, pendant qu'en d'autres lieux tout proches elles valent un prix exorbitant, ce qui ruine également les deux contrées. »

« On peut dire qu'il n'y a pas le tiers de la France qui contribue à la taille, n'y ayant que les plus faibles et les plus misérables et ceux qui ont moins de fonds. » (P. 27.)

« La conclusion de Boisguillebert est que, outre les vexations et les difficultés de tout genre attachées à leur perception, le système des tailles et des impôts de consommation amène la ruine des consommateurs comme celle des exemptés, et il ajoute :

« Que le Roy veuille que la taille

soit désormais répartie avec justice, c'est-à-dire que les riches payent comme riches, et les pauvres comme pauvres. »

Après Boisguillebert paraît Vauban, qui, s'appuyant des travaux de son contemporain, écrivait, en 1698, ce qui suit, dans sa *Dixième royale*, pages 3 et suivantes :

« Par toutes les recherches que j'ay pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ay fort bien remarqué que dans ces derniers temps près de la dixième partie du peuple est réduite à mendicité, et mandie effectivement ; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que des autres quatre parties qui restent, les trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et que, dans la dernière, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentiers et les plus accomodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles, et je ne croirois pas mentir quand je dirois qu'il n'y en a pas dix mille petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise, et qui en ôteroient les gens d'affaires, leurs allies et adhérens convertis, et découverts et ceux que le Roy soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste seroit en petit nombre. » Et, page 97 :

« Comme le menu peuple est beaucoup diminué dans ces temps par la guerre, les maladies, et par la misère des chères années, qui en ont fait mourir un grand nombre, et réduit beaucoup d'autres à la mendicité, il est bon de faire tout ce qu'on pourra pour le rétablir, d'autant plus que la plupart n'ayant que leurs bras affoiblis par la mauvaise nourriture, la moindre maladie ou le moindre accident qui leur arrive les fait manquer de pain, si la charité des seigneurs des lieux et des cureux ne les soutient. »

Vauban conclut en proposant de remplacer la taille, les aides et les douanes de provinces, par une *dixième prise proportionnellement sur tout ce qui porte revenu*.

La réponse à ces réformateurs intempestifs ne se fit pas attendre. Les despotes n'aiment que les spécialités dociles. Une égale disgrâce accueillit Boisguillebert et Vauban. Le premier fut destitué et exilé au fond de l'Auvergne ; le second vit son livre de la *Dixième royale* frappé, à deux reprises, par un arrêt ordonnant la saisie et la confiscation de tous les exemplaires.

Laissons parler Saint-Simon, qui, dans ses *Mémoires*, résume parfaitement les motifs du discrédit et de la défaveur qui atteignirent Vauban.

« Mais ce livre avoit un grand défaut. Il donnoit, à la vérité au Roi plus qu'il ne tiroit par les voies jusqu'alors pratiquées ; il sauvait ainsi les peuples des ruines et des vexations, et les enrichissoit en leur laissant tout ce qui n'entre point dans les coffres du Roi, à peu de chose près ; mais il ruinait une armée de financiers, de commis, d'employés de toute espèce : il les réduisoit à chercher à vivre à leurs dépens, et non plus à ceux du public ; et il sapoit par les fondements les fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps. C'étoit déjà de quoi échouer. »

« Mais le crime fut qu'avec cette nouvelle pratique, tombait l'autorité du contrôleur général, sa faveur, sa fortune, sa toute-puissance, et par proportion, celle des intendans des provinces, de leurs secrétaires, de leurs commis, de leurs protégés, qui ne pouvaient plus faire valoir leur capacité et leur industrie, leur lumière et leur crédit, et qui, de plus, tomboient du même coup dans l'impuissance de faire du bien ou mal à personne... »

« La robe entière en rugit pour son

intérêt. Elle est la modératrice des impôts par les places qui en regardent toutes les sortes d'administration, et qui lui sont affectées privativement à tout autre, et elle se le croit en corps avec plus de éclat par la nécessité de l'enregistrement des édits bursaux. »

« Le malheureux maréchal, porté dans tous les cours français, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître pour qui il avoit tout fait. »

« Il mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé d'une douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le Roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant d'avoir perdu un serviteur si utile et si illustre. »

Vauban mourut en 1707, ayant eu gloire de se montrer aussi grand administrateur que grand ingénieur militaire. Les questions qu'il venait de poser devaient être, avant la fin du siècle, résolues par une révolution.

Nous n'indiquerons qu'en passant les financiers Law, Melon et Dutot, auxquels il est impossible d'attribuer des idées de réforme générale. Ces hommes voyaient le mal sans doute, mais plus dans ses effets que dans ses causes. Les abus ne pouvaient entièrement leur échapper, mais ils cherchèrent, comme Law, dans des combinaisons aventureuses, ou comme Melon et Dutot, dans des critiques de détail, les moyens de pourvoir, sans rien changer à son organisation, aux besoins d'un gouvernement réduit aux expédients.

Les économistes financiers, Vauban et Boisguillebert, ne pouvaient avoir pour but, dans leurs travaux, de rechercher les bases d'une science nouvelle ; leur point de vue était exclusivement critique : ils représentaient une réaction contre les vices du système administratif en vigueur durant la seconde moitié du règne de Louis XIV. Le mal venait de l'Etat, de sa politique, d'une mauvaise administration, c'est à l'Etat qu'ils s'adressaient pour en obtenir le remède.

Ils sont, par l'époque où ils vivent, plus administrateurs et plus politiques qu'économistes. Leurs critiques demeurent acquises à l'histoire, et quant à leurs vues économiques, elles fournissent des matériaux précieux qu'utilisera la science nouvelle. Une idée philosophique s'en dégage, à savoir : l'amélioration du sort du travailleur manuel qui, à leurs yeux, est l'élément nécessaire et principal de la richesse. Ce sentiment religieux, philosophique et humain, échauffe et agrandit leurs âmes.

Cette idée de relever la condition des classes inférieures sera le legs qu'ils feront à la science économique, et nous la retrouverons, après maintes éclipses, chez nous et à l'étranger, dans les travaux contemporains.

Ajoutons qu'il ne leur manque pas, surtout à Vauban, ce grand homme de bien, la hardiesse et la justesse des conclusions ; par exemple, le principe de l'égalité devant l'impôt, et abolition des douanes provinciales, que les économistes physiocrates leur emprunteront, et qui passeront ensuite dans nos lois.

(A suivre.)

Nous reproduisons, par curiosité, un travail de M. Yves Guyot, écrit vers 1875. Ce sera très édifiant pour ceux qui croient à la sincérité des convictions d'un homme politique.

Notes sur la Sociologie

Ce mot a été créé par Auguste Comte ; nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'on appelle ainsi la science sociale.

Aujourd'hui nous voulons nous occuper de deux ouvrages : la *Sociologie*, par le Dr Letourneau (1) ; la *Science sociale*, par Alfred Fouillée (2).

(1) Bibliothèque des Sciences contemporaines. — Reinwald, éditeur.
(2) Hachette, éditeur.

M. Letourneau est médecin. Parmi ses ouvrages, nous citerons un traité de *Biologie* et la *Psychologie des passions*. Homme de science, il emploie à l'étude des phénomènes sociaux la méthode scientifique. Point de conceptions a priori dans son livre. Il ne fonde point la société sur un contrat social, comme Rousseau. Il étudie l'homme sous les divers climats, dans les divers milieux où il vit, et note les manifestations de son état psychologique.

Il commence par déterminer les principaux types humains : ce sont les races noires, dolichocéphales (crâne allongé), à la mâchoire prognathe, aux cheveux crépus ; puis les races jaunes, brachycéphales (crâne court), aux cheveux droits et noirs, aux yeux bridés ; enfin les races blanches, au front large et droit, aux yeux droits, de couleurs diverses. Les dernières comprennent les Indo-Européens, les Sémites, les Berbères ; ce sont les plus progressives. Ainsi se répartissent, dans des proportions variables, les douze ou treize cent millions d'êtres humains qui s'agitent sur notre globe terraque.

Quel est le premier besoin de l'homme, celui qui, par conséquent, sert de premier mobile à ses actions ? C'est le besoin de manger. Les docteurs Tanner présents et futurs auront beau faire des expériences, l'homme ne peut pas se soustraire bien longtemps à cette nécessité, sous peine de mort. En tout cas, le jeûne ne sera jamais volontaire pour la plus grande majorité des êtres humains. Les solitaires de la Thébaïde et les François d'Assise sont des produits subjectifs, heureusement fort rares.

D'après la forme de sa mâchoire, l'homme a dû commencer par être frugivore, comme ses cousins les grands singes anthropomorphes. Il n'est devenu omnivore que parce qu'il est progressif. Il a donc habité d'abord les pays humides et chauds où il trouvait à sa disposition des fruits contenant en grande quantité de la fécula et de l'albuninoïde. Les régions de l'Asie et de l'Afrique, probablement de grandes îles et des continents aujourd'hui submergés, ont été son premier séjour. Pour mon compte, je ferai observer que les bords de la mer offrent bien des ressources et peut-être l'homme a-t-il été encore plus ichthyophage que frugivore.

Plus tard, il a osé affronter des pays où la nature était moins prodigue et le climat plus dur : alors il a dû s'ingénier pour trouver à vivre dans ce milieu. Il a fait de la culture plus ou moins rudimentaire, il a eu de la volaille, il a eu le chien, il a su enfin, longtemps plus tard, domestiquer des animaux.

Ici se pose une question :

La civilisation s'est-elle développée en raison de la facilité de l'alimentation ?

Non, évidemment. Les faits le prouvent. Ce n'est point dans les régions où l'homme a d'abord vécu et s'est développé que se manifeste une civilisation progressive. Les Taïtiens vivaient facilement, et leur civilisation était stagnante.

D'un autre côté, la civilisation n'est pas en raison inverse de la difficulté de l'alimentation, autrement les Tasmaniens et les Esquimaux seraient les plus civilisés des humains.

M. Letourneau conclut : « Le milieu fait beaucoup ; il ne fait pas tout : la race importe davantage. Quel que soit son habitat, ajoute M. Letourneau, l'homme est mal armé pour le progrès, tant qu'il ne possède point un faisceau de facultés péniblement et lentement acquises dans la lutte pour vivre, puis transmises par l'hérédité ; ce sont — la sociabilité qui unit et coordonne les efforts individuels ; l'intelligence qui dirige ces efforts vers un but utile à la communauté ; enfin, la volonté patiente qui fait persister et endurer. »

Soit. Mais comment la race s'est-elle produite ? Comment l'homme, susceptible de cette éducation, s'est-il manifesté ? Il y a là une question à laquelle nous eussions voulu trouver une réponse.

M. Letourneau entre dans tous les détails nécessaires pour expliquer la phase de la civilisation nutritive.

Hélas ! dans nos sociétés civilisées, combien y a-t-il de gens qui n'en sont pas encore sortis ! Et cependant les plus infimes d'entre eux ne se jetteraient guère sur des poissons crus, comme les Fuégiens ; ils ne dévoreraient pas les intestins fumants d'un hippopotame, comme les Bojesmans ou les Hottentots Griquas ; ils ne considéreraient pas comme un régal de tailler des biftecks crus dans un bœuf vivant et beuglant de douleur, comme les Abyssiniens ; ils ne s'enfuiraient pas dans une baleine putréfiée pour se vautrer dans sa graisse et s'en gorger, comme les Australiens.

Le jour où l'homme a pu avoir du feu, a su le conserver et l'allumer, il a fait rôtir de la viande, bouillir des aliments : il a inventé la cuisine. Quel immense progrès ! Saluez, Brillat-Savarin !

Toutefois, il ne faut pas nous dissimuler que la question de la nutrition tient beaucoup trop de place dans notre existence. La grande majorité des gens, même dans nos civilisations les plus raffinées, sont obligés de consacrer à ce besoin la plus grande partie de leurs ressources. Il domine leurs actes et leurs préoccupations. En dehors, quand il se raffine, il est encore au fond de toutes nos actions. Le luxe de la table est un des premiers. Les diplomates, les hommes d'Etat, régissent fourchette en main les grandes affaires de la politique. On passe, la bouche pleine, un quart de deux tiers du reste de l'existence qu'on ne passe pas aulit. Plus tard quand nos descendants, se nourrissant avec quelques pilules avalées discrètement, liront nos livres de cuisine et les récits de nos repas, nous leur inspirerons une répugnance analogue à celle que nous inspire l'Esquimaux qui, couché sur le dos, se fait remplir la bouche de boyaux de phoque et de graisse jusqu'à l'étouffement. C'est l'ivresse de la mangeaille.

L'ivresse des liquides est un progrès. Elle est, dit M. Letourneau, la poésie de la vie digestive ; elle excite tout d'abord la vie cérébrale, et, pour un moment, transporte l'homme au-dessus du train banal de l'existence. Or, c'est là une jouissance d'autant plus précieuse que la vie est plus rude, plus périlleuse, plus accablée. Pour un pauvre être, se débattant constamment dans les angoisses de la faim, menant une existence de gibier constamment pourchassé, c'est une félicité bien grande que d'éprouver, ne fût-ce qu'un instant, une impression de bien-être sans mélange, une certaine joie de vivre, que de ne plus sentir les morsures du milieu physique et social. de dominer comme un dieu les bêtes et les hommes sauvages dont on est entouré. » Au fur et à mesure que le besoin se satisfait plus régulièrement, il se limite plus étroitement lui-même. Voyez les pays vignobles : ce sont ceux qui comptent le moins d'ivrognes.

Il y a un siècle, en France, il n'y a pas un quart de siècle, en Angleterre, que, pour les classes riches, l'ivrognerie était un vice accepté ; aujourd'hui, il est repoussé partout avec dégoût. M. Letourneau ne croit pas à l'influence du climat sur l'ivrognerie : comme exemple il cite les Chinois qui, malgré la rigueur des hivers de la partie septentrionale de leur pays, n'usent que très modérément des boissons alcooliques.

M. Letourneau examine ensuite la vie sensitive. Il reprend la phrase de Schiller : « La faim et l'amour gouvernent le monde. » Je n'entrerais point dans des détails. M. Letourneau aborde ce sujet avec la liberté d'esprit d'un homme de science qui croit aux faits et non aux mots : il prouve que la pudeur est un sentiment très relatif ; que la jalousie des hommes mariés n'est qu'un des côtés de leur égoïsme de propriétaire ; que, du reste, les rapports des hommes et des femmes entre eux, bien loin d'être modelés sur un type unique, ont revêtu les formes les plus diverses et subissent les variations les plus contradictoires ; nous n'avons qu'à jeter les yeux sur ce qui se passe autour de nous pour nous convaincre de la réalité de ses observations.

(A Suivre.)

La Coopération des Idées

CAUSERIE SOCIALISTE

Cette *Causerie* traitera de trois sujets différents, mais qui s'enchaînent logiquement : l'échange, la loi de misère et la concurrence. Certes, chacune de ces questions demanderait à elle seule plus qu'un article de journal. Mais nos lecteurs n'oublieront pas que nous nous sommes proposé de leur tracer les grandes lignes de la société de demain.

L'échange a subi trois grandes transformations : A l'état primitif, c'est la prise au tas ; à l'état barbare, le troc simple ; à l'état civilisé, le commerce composé qui nécessite un capital roulant.

Les socialistes, en général, n'ont pas tenu compte de cette évolution caractéristique. Ainsi, nous voyons Kropotkine se faire l'apologiste retardé de la prise au tas, alors que sa conscience de savant le contraignait à déclarer qu'avec ce mode d'échange on devrait se servir du rationnement pour la répartition de certains objets dont la quantité lui paraît limitée. Nous verrons plus loin que les utilités produites, les valeurs, sont en quantité limitée. Ce rationnement ne serait donc pas une mesure extraordinaire et particulière, mais constante et générale. Mais alors qui serait chargé de réglementer ce rationnement ? Que devient la fameuse formule : « A chacun selon ses besoins » ? La liberté ? — Inégalement, les systèmes communistes aboutissent au despotisme économique.

Nous ne ferons pas à ces niaiseries l'honneur d'une plus longue réfutation. L'impraticabilité actuelle de la prise au tas, les inconvénients du troc sont indéniables. Les produits, affranchis des prélibations capitalistes et gouvernementales, s'échangeront contre des produits, le travail contre du travail, les services contre des services équivalents. Là est la justice, là le progrès. Mais les échanges ne peuvent être faciles, nombreux, équitables, — condition *sine qua non* du bien-être général et de l'équilibre économique, — tous n'en peuvent bénéficier que si une monnaie quelconque, transportable, circulaire, sinon d'une valeur fixe, du moins aux fluctuations trop légères ou trop régulières pour permettre l'agio, est acceptée de la totalité des producteurs et des consommateurs.

L'humanité n'est pas comme certains « novateurs » : elle ne rétrograde pas. Elle saura conserver les avantages acquis. Elle les gardera d'autant mieux qu'ils n'ont nullement été les fruits du hasard ou d'une providence divine ou géniale. Ici, c'est pressé par la faim que l'homme s'est discipliné, soumis au travail régulier. Là, c'est contraint par le fouet du maître. Le lascar refuse de travailler lorsque son estomac ne le tourmente plus. On sait dans quelle abjection croupissent les peuplades africaines. Là, la prise au tas et le communisme sont mis en pratique. On en connaît les résultats :

Il fait chaud. — Pourquoi se vêtir ?
Il pousse des dattes. — A quoi bon se fatiguer ?
Et, insouciant, les noirs se vautrent sur le sable brûlant... Ils n'auront même pas la force de résister, de se défendre lorsque l'expansion naturelle des races blanches les refoulera toujours plus loin dans les déserts arides, où ils succomberont à l'inanition. Tels les aborigènes océaniques dont on n'apercevra plus, bientôt, aucune trace.

Voilà ce que nous serions restés, des brutes végétales, sans l'aiguillon opiniâtre du froid et de la faim.

Sans trêve, effectuée ta tâche quotidienne : cherche, invente, découvre, vaines ; — sinon, péris !

Que ce soit par paresse, lâcheté ou incapacité, n'importe, — « les lois de la nature sont des forces barbares, inflexibles, qui ne connaissent ni morale, ni bienveillance », K. Vogt, — si tu ne peux produire, te défendre, si tu n'es pas apte, il n'y a pas place, sur cette terre, pour toi, pour ta famille, pour ta race.

Cette loi de misère subsistera, car, dans notre civilisation progressive, la faculté de consommer est illimitée tandis que celle de produire ne l'est pas. De chaque manifestation du génie, il sourdra naturellement un besoin nouveau. Une abondance de vivres amènera toujours un surcroît de population. Cette loi, en vertu de laquelle « la population moyenne se proportionne aux substances disponibles » a été nommée par Achille Guillard (*Statistiques humaines*), loi de l'équation générale des subsistances. « Qu'une guerre, qu'une épidémie, qu'une disette, écrit le Dr Bertillon (*La colonisation de l'Europe*), « Réforme économique », fasse disparaître un certain nombre d'hommes et laisse, par conséquent, leur subsistance disponible (car la terre produit toujours ses fruits pour peu qu'on la cultive), on verra dans les années suivantes, les naissances augmenter de nombre avec rapidité pour combler le vide que la mort vient de faire

dans l'humanité. « Si l'an 1814 inscrit 9.800 décès de plus qu'en 1813, ce vide est rempli en 1815 et 1816 par 130.000 naissances de surplus. En 1832-35, une terrible mortalité, due surtout au choléra, enlève 227.000 têtes de plus que dans les quatre années précédentes ; les naissances de 1833-36 dépassent de 75.000 celles de 1829-32. Enfin, après les disettes de 1846-47, les naissances s'élèvent de 38.000 en 1848 et encore de 35.000 en 1849, où elles arrivent au chiffre le plus haut depuis 1835. » (Achille Guillard.) Ainsi, dès qu'une place est laissée vide à la face du soleil, un homme naît pour la remplir. »

Nous devons dire que certaines influences climatiques et sociales modifient parfois les effets de la loi de l'équation générale des subsistances. Mais en Europe, au degré d'évolution des sociétés civilisées, elle est inflexible.

« Consommer, dévorer, détruire, faculté négative, cahotique, indéfinie ; produire, créer, organiser, donner l'être ou la forme, faculté positive dont la loi est le nombre et la mesure, c'est-à-dire la limitation. » (P.-J. PROUDHON. — *La Guerre et la Paix*.)

Dans le passé, la loi de misère déterminait la guerre.

Nous ne nous appesantirons pas sur les sanglantes batailles que dut livrer l'anthropothèque pour disputer le terrain, la sustente, la vie aux formidables ennemis que la nature, en continue gestation, lui opposait. La sélection rigoureuse qui en résulta fit apparaître le maître futur de ce chaos, notre précurseur tertiaire.

Plus tard, les guerres eurent encore une grande part dans la constitution des premières civilisations : par l'élimination des races inférieures, l'esclavage des moyennes et la suprématie des races supérieures ; par les invasions qui, répandant les civilisations, les mélangeant, croisant les races, étendirent le négoce et confondirent les caractères ethniques.

Sans la guerre, l'homme n'existerait pas.

Néanmoins, aujourd'hui, le pillage, le tribut, la contribution, la course, etc., ne suffisent plus à entretenir les armées. La guerre ne soutient plus la guerre. La plus grande partie des citoyens subvient donc aux besoins de la partie astreinte à porter les armes. Naturellement, celle-ci est composée des plus forts et des plus alertes ; tandis que les infirmes et les malingres restent pour propager l'espèce. La sélection militaire devient ainsi une cause de dégénérescence ; juste l'opposé de ce qu'elle fut tout d'abord, ce qui fit sa raison d'être. D'ailleurs, les armes à longue portée frappant aussi bien les forts que les faibles, les cérébraux aussi bien que les brutes, la levée en masse, comme le décréta la Convention, ne serait même plus un palliatif à cette perversion de la guerre.

La guerre est nuisible sans compensation : elle est bien finie. La concurrence lui succédera évidemment comme stimulus du progrès humain. On a parlé d'annihiler cette puissance économique. Les systèmes protectionnistes et communistes visent plus ou moins franchement à ce but. C'est vouloir la fin de tout progrès.

Lorsqu'une machine invente, lorsqu'une découverte scientifique s'opère, toutes choses qui répondent à un besoin, épargnent une peine, agrandissent nos connaissances et élèvent notre esprit, nous pouvons l'attribuer à la concurrence. Ce n'est que par l'effort incessant que les organismes se développent. Là où l'absence d'émulation les laisse dans leur apathie tendentielle, ils s'étiolent, ils s'atrophient. C'est de loi pour les plantes, pour les animaux, pour les hommes, comme pour les sociétés.

G. DEHERME.

LES LIVRES QUI FONT PENSER

L'histoire sociale au Palais de Justice

PAR EMILE DE SAINT-AUBAN

Et ce sont ces jacobins roublards, ces fils des noyeurs et des coupe-têtes de 93 qui font un crime aux prolétaires de l'apreté de leurs revendications ! Aux anciens révoltés, aux septembriseurs de jadis on élève des statues ; on magnifie V. Hugo, Flaubert, Renan, T. Gautier, Schiller, etc., qui ont jeté d'immortels cris de haine contre la société. « Les voilà pourtant les provocateurs du livre et de la bombe ! Ce sont les penseurs, les philosophes, les poètes qui ont décrit, qui ont chanté les désespoirs de notre siècle ! »

En passant nous croyons devoir signaler une erreur. M. S.-A présente Proudhon comme un

communiste. Le profond penseur, le logicien inflexible qu'était Proudhon ne pouvait être partisan d'une utopie aussi naïve. Il l'a d'ailleurs toujours combattue.

Jean Grave et les anarchistes n'ont pas plus et mieux dit que tous les philosophes, littérateurs et savants. Leur idée n'est qu'une secrétion de la pensée contemporaine. Et cette pensée doit s'exprimer toute. Les persécutions ne sauraient faire que ce qui fut cessé d'avoir été.

« L'Idée, voilà l'éternelle ennemie des jouisseurs en place ! Les jouisseurs veulent rester : l'idée, elle, veut marcher ! » — « On l'a pendue à tous les gibets, on l'a clouée à tous les piloris : elle a éclairé tous les gibets des rayons, elle a illuminé tous les piloris du feu de ses auréoles ! »

L'auteur s'enthousiasme. Les plaidoyers deviennent des panégyriques. Ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche. A ce moment, en pleine cour d'assises il y avait quelque courage à le faire. Mais, nous l'avons déjà dit, l'invincible sympathie que nous ressentons pour les rêveurs que défendait M. S.-A. ne nous empêche pas d'apercevoir ce qu'il y a de vague, d'irréalisable et de chimérique dans les doctrines pour lesquelles ils combattent en vain.

Mais cet enthousiasme est sain. Il rassérène. Il rend meilleur. C'est pour cela que nous voudrions qu'il fût fait une brochure de ces deux plaidoyers seulement, et que cette brochure fût répandue à profusion parmi le peuple. Cette propagande, ce nous semble, serait féconde.

La Philosophie du XX^e siècle

PAR ALBIN VALABRÈGUE

On s'est beaucoup gaussé, en ces derniers temps, de la conversion de M. Albin Valabrègue. Quant à nous, nous croyons sincère cette conversion, et sincère le livre qui l'explique : *La philosophie du XX^e siècle*. Or, toute conviction mérite qu'on la discute autrement que par des calembours.

L'auteur part de cette idée : le christianisme n'ayant pu encore appliquer dans leur ensemble les admirables formules de Jésus, son rôle n'est pas terminé. M. A. V. oublie que toute conception religieuse, philosophique ou socialiste n'est qu'un idéal. Et un idéal ne se réalise jamais complètement. Certes, nous apprécions tout comme M. A. V. l'œuvre immense accomplie par le christianisme, mais, actuellement, son action est nulle.

La compatissance universelle, la bonté, qui seront les dogmes fondamentaux de la société libre, individualiste du XX^e siècle, peuvent s'épanouir ailleurs que sous le regard d'un Dieu.

Elles peuvent également se passer de la sanction intérieure. D'ailleurs, l'influence morale de la sanction intérieure est très discutable. Nous renvoyons M. A. V. aux belles études que M. Guyau a publiées à ce sujet.

Ainsi M. A. V. pense que le remords est en proportion de la faute commise. Or, le remords n'est qu'une représentation d'images ; il implique donc une conscience élevée et, conséquemment, une mentalité très développée. Les grands criminels, les impulsifs, de par leur organisation psychophysiologique, en sont à peu près dénués. Lombroso en a cité de nombreux exemples. Le remords serait donc plutôt en rapport inverse avec la gravité de la faute. On sait d'ailleurs que certains troubles pathologiques provoquent un état d'angoisse identique au remords. On a vu, dans ce cas, certaines personnes se reprocher comme des crimes des vétilles, et même des actes qu'elles n'avaient pas accomplis.

Nous sommes entièrement de l'avis de M. A. V. lorsqu'il annonce que le XX^e siècle sera le siècle de la science ; mais nous ne concevons plus son mysticisme précédent. La science, comme le dit M. E. Durkheim dans son magnifique travail sur *La Division du travail social*, est la conscience portée à son plus haut point de clarté. Le mysticisme, au contraire, n'est le produit que de perceptions vagues, imprécises ; d'où l'impuissance pour les centres supérieurs d'émettre des aperceptions nettes, claires, scientifiques. Le mysticisme, en l'état actuel de la pensée humaine, n'est pas une opinion : il est un état morbide du cerveau ; à tout le moins, un arrêt de développement.

Quoi qu'il en soit, l'esprit scientifique et l'esprit mystique s'excluent réciproquement. Ils ne sauraient coexister.

M. A. Valabrègue doit choisir.

G. DEHERME.

Les grands penseurs libertaires

L'INDIVIDUALITÉ

M. Espinas dit avec profondeur que l'aptitude à l'isolement absolu n'est pas la même chose que l'individualité ; c'en est le caractère inférieur. « L'individualité supérieure est riche en fonctions, c'est un foyer d'activité vitale énergique, et par cela même elle soutient des rapports nombreux et nécessaires avec d'autres foyers de vie, d'autres individualités. Ce n'est pas une déchéance, c'est un progrès pour l'individu de devenir organe par rapport à un tout vivant plus étendu » Espinas — *les Sociétés animales*, p. 109. — On pourrait ajouter inversement que c'est un progrès pour le tout d'avoir des parties mieux individualisées : « On peut même dire que l'individualité du tout est en raison de l'individualité des parties, et que mieux l'unité de celles-ci est définie, plus leur action est indépendante, mieux l'unité du tout et l'énergie de son action sont assurées ». La biologie confirme donc et se charge de réfuter l'absorption de l'individu dans l'Etat à laquelle aboutissent certaines théories allemandes : où la métaphysique prétend à tort s'autoriser des sciences naturelles.

ALFRED FOULLÉE.

A lire :

De E. Durkheim, *La Division du travail social*. — De Hamon, *Psychologie de l'anarchiste socialiste*. — De G. Bonnamour, *Le Trimardeur*. — De S. Faure, *la Douleur universelle*. — De Garraud, *L'anarchie et la répression*. — De Lombroso, *Les palimpsestes des prisons*. — De Séglas, *le Délire des négations*.

Dans notre prochain numéro nous publierons une étude du livre de M. Funck Brentano, *L'Homme et sa Destinée*.

Fleurs, pommes cuites et trognons de choux

Dans un club ultra chic, rapportait dernièrement le « Figaro » on se plaignait de la baisse constante de l'intérêt qui, peu à peu, conduit les familles aristocratiques à la ruine. On concluait, paraît-il, au choix d'une industrie aussi lucrative que peu absorbante.

Une profession nous semble réunir ces conditions. C'est celle d'employé de la Cie Générale des omnibus. On se rappelle avec quel enthousiasme M. Cuvinot, qui est certainement poète, en a chanté les douceurs.

Vient de paraître : *Les Temps nouveaux* et la *Société*. Nous leur souhaitons bonne chance. Malheureusement, nous voyons que l'on peut dire d'eux ce que l'on disait des émigrés sous la Restauration, « ils n'ont rien appris ; ils n'ont rien oublié ».

Et cela est profondément triste.

Nous espérons mieux.

Les seules publications périodiques à lire sont : *La Revue de Sociologie Internationale*, la *Société Nouvelle*, la *Société*, les *Temps nouveaux*, la *Revue blanche*, l'*Art et la vie*, le *Monde nouveau*, l'*Idée libre*, la *Revue des Revues*, les *Archives d'Anthropologie criminelle*, l'*Ermitage*, le *Mercur de France*, la *Revue Socialiste*, et la *Coopération*.

18, RUE DES MATHURINS
PRÈS DE L'OPÉRA

LE HAMMAN
BAINS TURCO-ROMAINS

SUDATION
MASSAGE
LAVAGE
PISCINE
SALONS DE REPOS
SALON DE COIFFURE
PÉDICURE, BUFFET
HYDROTHERAPIE COMPLÈTE
SALLE DE GYMNASTIQUE.

BAIN DES DAMES 47, BRD HAUSSMANN

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique T.A.S. de TROIS à QUATRE FEUILLES de trouver dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gde : 202, Boulevard Voltaire, PARIS.

PILULES GICQUEL

PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Embarras d'estomac et d'intestins
Manque d'appétit
Maux de tête, Etourdissements
Congestions, Goutte
Douleurs, Rhumatismes
1⁵⁰ LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

JAMBONS COLEMAN

GENUINE
MARQUE DÉPOSÉE
LONDRES
EXTRA
MÉDAILLES D'OR
3
GDS DIPLOMES D'HONNEUR
EXIGER LA MARQUE "GENUINE"

HERNIEUX

Le seul traitement pratique des hernies c'est la contention permanente, qui, bien faite, et par un bandage qui se prête à tous les mouvements du corps, empêche la guérison ou l'amène si possible. Obtenir cette contention dans toutes les positions du corps en supportant toute gêne, tel est le but atteint par le **BANDAGE BARRÈRE** (le BARRÈRE, Médecin-Inv.). Adopté par l'Armée, élastique, sans ressort, pression illimitée. M. BARRÈRE, 3, B'du Palais, PARIS. — Brochure 0.25.

LE CHASSEUR

ILLUSTRÉ
Chasse, Faune, Tir, Vélocipèdes, Appareils, Épingles
ORGANE OFFICIEL de la
SOCIÉTÉ CENTRALE DES CHASSEURS
POUR LA REPRESSION DU BRACONNAGE
Médicaments distillés, produits, décrets (1874)
Directeur : MARC DE BRUS
Rédacteurs-Chefs : Ch. Diguat, — Comte A. Prochot
Tous les Dimanches 16 Pages. 40 FR. PAR AN
Offres et Demandes, Consultations judiciaires gratuites
19, BOULEVARD MONTMARTRE, PARIS
ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN GRATUIT

LA SAISON

Journal illustré des Dames, le plus beau et le plus complet.
25, Rue de Lille, PARIS
Le seul publiant environ 100 gravures par numéro.
50 OUVRAGES DE TOILETTE
divisés comme suit :
17 de broderie
2 de dentelle
4 de tapisserie
5 objets fantaisie ou motifs d'ornement
initiales, fleurs.
La Saison publie en outre des chroniques de la MODE et des descriptions des gravures, un roman illustré très mérité.
Abonnements : 3 mois 2 fr. 50, 6 mois 4 fr. 50, 1 an 8 fr.
N°s spéciaux gratuits, sur demande adressée.

PARIS-MODE

Revue de la Famille
Journal d'art et de Mode
DIRECTION ET ADMINISTRATION : 4 bis, rue du Quatre Septembre, Paris
le 1^{er} et le 15 de chaque mois
est le plus artistique de tous les journaux de mode. Il est également de tous le plus pratique :
publie vingt-quatre numéros par an, renfermant quarante-huit aquarelles dues aux artistes les plus habiles et constituant de véritables œuvres d'art ;
offre aux abonnés à ses lectrices 7 ans de six cents modèles de toilettes différentes et près d'un millier de dessins pour travaux de dames, chiffres, modèles de broderies, de tapisserie, etc. ;
est le seul journal qui adresse gratuitement à ses abonnées les patrons, conçus sur les mesures qu'elles lui indiquent, de toutes les toilettes parées dans ses numéros.
En Vente chez tous les Libraires et Dépositaires
Spécimen franco sur demande
Un Numéro 75 cent.
France Union postale
Un an 18 » 22 »
Abonnements : Six mois 9 50 11 50
Trois mois 5 »
PATRONS GRATUITS

MANN & ILGEN

44, Rue de la Folie-Méricourt
PARIS

W.-L. MANN, Succ^r.

Meilleur système d'éclairage au Pétrole, pour Usines, Cafés, Eglises, Salles de réunion, Chais, Boutiques, etc., etc.

La question du mode d'éclairage, étant, pour ma Clientèle, d'une importance capitale, je me suis appliqué, depuis de longues années, à en étudier attentivement les systèmes les plus pratiques et je recommande en toute sécurité, pour les locaux de vaste dimension, ma

LAMPE "ÉCLAIR"

30 LIGNES

Perfectionnée, en cuivre poli, à courant d'air central, avec élévateur permettant l'allumage sans enlèvement du verre et un extincteur nouveau à levier.

Consommation : 100 grammes de pétrole par heure.
Force de lumière : 80 bougies.
Flamme incandescente aussi brillante que la lumière électrique.

PRIX DE FAVEUR pour les Abonnés et Lecteurs du Journal :

20 FRANCS

France de port et d'emballage, à domicile ou en gare la plus rapprochée par toute la France contre remboursement.

Mon appareil est complet, au prix ci-dessus et comprend :
1 Lampe garnie de sa mèche et de son verre, avec lyre et tous extra-fut et balai-jour en tôle ou en cuivre vernie de 50^{me} diamètre.
Verre de rechange : 0 fr. 75 pièce
Mèches de rechange : 0 fr. 50 pièce
Lampe seule munie de son verre : 14 fr.
Lyre seule avec balai-jour. Prix : 7 fr. 50



AVIS IMPORTANT : — Pour éviter les tristes accidents, il est recommandé de ne jamais laisser la lampe sans surveillance. — Comme, sans dépasser le poids de 5 kilos, il est possible de joindre un verre en plus, mais un seul, le client qui désire un verre de rechange devra joindre 60 fr. 75 au minimum de son commande. — Les lampes de 30 lignes, cette quantité formant un colis de 5 kilos. — Pour un nombre inférieur, l'emballage et le transport, s'élevant ensemble à 1 fr. 60, sont à la charge de l'acheteur, qui voudra bien les joindre au prix des verres.

Ma lampe brûle avec tout pétrole, mais, pour obtenir une lumière incomparable, employer de préférence l'ÉCLAIR qui aujourd'hui se trouve partout.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des

CHEVEUX.

Pour rendre aux cheveux gris ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant.



Le plus beau diadème de la nature est une opulente chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

NOUVEL ALAMBIC BRÛLEUR Système DEBY
Pour distiller Vins, Cidres, Piquettes, Liqueurs, Marcs, Fruits
produisant de l'Eau-de-Vie supérieure sans repasse.
PETIT ALAMBIC DE VIE Pour Essais et
DISTILLATIONS D'AMATEURS
N° 01 (1 lit.) 50 fr. N° 02 (2 lit.) 75 fr. N° 03 (3 lit.) 100 fr.
Le distillant vins, cidres, etc., est Alambic produit, d'une seule opération
de l'eau-de-vie et de 3^{es} rectification. Distille aussi fleurs et plantes
DEBY FILS AÎNÉ C^o, 39, r. Rouelle, SEINNE-PARIS. Inv. S^o breveté à Paris.

SALON DE LA MODE

LE PLUS COMPLET, LE PLUS INTÉRESSANT ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES
Paraissant tous les Samedis
MODES, LITTÉRATURE, ÉDUCATION, BEAUX-ARTS
Gravures coloriées, travaux à l'aiguille, patrons découpés pour dames et enfants
PREMIÈRE ÉDITION avec 2000 Gravures noires et 24 Feuilles de broderies et patrons dessinés
PARIS et DÉPAR^t : 12 fr. 14 fr. ; 3 Mo. 7 50 ; 6 Mo. 12 fr. ; 1 An. 22 fr. ; 3 Mo. 7 fr.
La même édition, avec supplément de 28 patrons découpés en grandeur naturelle
PARIS et DÉPAR^t : 12 fr. 18 fr. ; 3 Mo. 10 fr. ; 6 Mo. 16 fr. ; 1 An. 26 fr. ; 3 Mo. 8 fr.
2^e ÉDITION (de Luxe), avec 60 Gravures coloriées et 24 Feuilles de broderies et patrons dessinés
PARIS et DÉPAR^t : 12 fr. 22 fr. ; 3 Mo. 12 fr. ; 6 Mo. 18 fr. ; 1 An. 36 fr. ; 3 Mo. 11 fr.
La même édition avec supplément de 28 patrons découpés en grandeur naturelle
PARIS et DÉPAR^t : 12 fr. 28 fr. ; 3 Mo. 14 fr. ; 6 Mo. 20 fr. ; 1 An. 42 fr. ; 3 Mo. 12 fr.
UN NUMÉRO : 75 CENTIMES
On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de M. HENRY PETT, directeur
On s'abonne également chez tous les libraires, dans tous les bureaux de Poste et aux
BUREAUX DU JOURNAL : 5, RUE DES FILLES-S-THOMAS, PARIS

Régénérateur UNIVERSEL DES CHEVEUX de Madame S.A. ALLEN.
Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.
Il fortifie et embellit la chevelure.
Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Fabrique : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.



CAPSULES DE Quinine de Pelletier

ou des 3 Cachets

Adoptées par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 4 franc le gramme. DÉPOT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS

ÉPICERIE DE CHOIX H. ROBERT

SPECIALITÉ DE CAFÉS VERTS ET BRULÉS

Médaille de vermeil

EXPOSITION NATIONALE DE TOURS

DEUX MAISONS DE VENTE

TOURS, 71, Rue du Commerce. — 19, Rue Nationale, TOURS

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, poitrine, estomac, digestion difficile, insipescence.
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

LA LIBRAIRIE ÉDUCATIVE, place de l'École-de-Médecine, vient de publier la 2^e édition de Dr Jules Boyer, et-interne des Hôpitaux, sur la question de la Phthisie Pulmonaire et de la Bronchite Chronique. Chacun lira avec intérêt cette brochure, dans laquelle le savant praticien a pu fournir, dans un langage à la portée de tous, ses longues études sur ces terribles maladies, leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics et les moyens de les guérir. Des milliers de questions même dans des cas où le malade était condamné par tous les médecins, expliquent la rapidité avec laquelle les vingt et une premières éditions ont été republiées en France et à l'étranger. (Brevet n° 116.55)

GRAND MAGASIN de VELOCIPÈDES

LES SEULES PREMIÈRES MARQUES

CLÉMENT - HUMBER - WHITWORTH

Seul Agent pour le Département



Atelier de réparations — Accessoires, prix réduit

Vente, Echange, Location

Envoi du Catalogue franco sur demande

FORTE REMISE AU COMPTANT 30/2

JOURNAL des DEMOISELLES

EDITION MENSUELLE

14, rue Drouot, 14

Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. Soixante années, d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête de publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles. Chaque livra son r nferme :

- 1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.
- 2^o Un album de patrons, orodries, petits travaux à ec collection en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 50 dessins.
- 3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés soit environ 100 patrons par an.
- 4^o Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 fr. par an.
- 5^o Modèles de tapisserie ou de petits travaux en couleurs.
- 6^o Annexes variées : Tapisseries par signes. — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres entaillés. — Alphabet. — Cartonnages. — Aba-jour. — Calendriers, etc.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre du Directeur
Envol gratuit d'un numéro spécimen

Le Secrétaire-Gérant Délégué : Charles SCHAEFFER

Tours, Imprimerie ROGER DUBOIS, 13, rue Richelieu